DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 17 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame LANGLAIS, Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame TERRIER
Absents : Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-081 DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu la décision de l'organe délibérante de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité ;

Vu la délibération 20-29 fixant le nombre d'élu et de membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à 10, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 20-30 du 4 juin 2020 nommant Madame Rachel MOREL membre du conseil d'administration du CCAS,

Considérant le décès de Madame Rachel MOREL,

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection d'un nouveau représentant au conseil d'administration.

Est candidate : - Madame Mireille CARPENTIER

Est élue membre, par le conseil municipal, du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des présents, Madame Mireille CARPENTIER.

Vote : POUR : 17

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thomas DUPONT-FEDERICI

MAIRIE DE BERNIERES-SUR-MER (Calvados) R.F.

Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20231123-23-081-DE
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023